

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 18 Février 2020 à 20H00

L'an deux mil vingt, le dix-huit février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 11/02/2020.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec Jean Morvant, Christian le Danvic, Mikaël Broussot, Hervé Le Gall, Gérard Pierre, Maxime Oliviero, Alain Le Fur, Sandrine Peres, Patrick Pomme..

Etait absent: Daniel Le Rouzic

Secrétaire de séance : Eliane Le Morzadec

En début de séance le maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : rapport de la Commission Locale des Charges Transférées à Pontivy Communauté.
Aucune objection n'est faite.

1- Commission « travaux »

Adhésion au groupement de commandes, validation du choix du coordinateur, validation du montant des travaux.

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, (C.G.C.T.),

Les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Pontivy Communauté a créé un service « ATESAT » afin d'apporter une aide technique aux communes dans la définition de leurs besoins en matière d'entretien de la voirie communale, d'élaboration des cahiers des charges techniques et des dossiers de consultations des entreprises, ainsi que pour le lancement des appels d'offres correspondants.

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, il a paru pertinent, pour le programme 2020, de regrouper les moyens en créant un groupement de commande entre les communes de Cléguérec, Guern, Malguénac, Saint-Thuriau, Séglie et Silfiac, et d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Le montant global des dépenses pour les 6 collectivités pour l'année 2020 est estimé à 502 300.00 € HT réparti de la manière suivante :

	Minimum en € HT	Maximum en € HT
Commune de Cléguérec	87 800 €	144 200 €
Commune de Guern	42 700 €	70 100 €
Commune de Malguénac	35 000 €	57 400 €
Commune de Saint-Thuriau	63 000 €	103 500 €
Commune de Séglie	47 900 €	78 600 €
Commune de Silfiac	29 500 €	48 500 €

Une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités d'organisation de fonctionnement du groupement, notamment :

- La désignation, parmi les membres du groupement, d'un coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats,
- Les missions assignées au coordonnateur
- La détermination de la commission d'appel d'offres (C.A.O) du groupement, conformément à l'article L1414-3 du C.G.C.T.
- Les dispositions financières relatives à l'exécution de la convention

Il est proposé que :

- La commune de Guern soit le coordonnateur et assure le pilotage de la procédure de consultation du marché de travaux,
- la CAO compétente soit constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ; ou à défaut de CAO, d'un représentant désigné selon les modalités propre à la commune ;
- la notification et l'exécution seront assurées par chaque membre du groupement pour la partie qui le concerne
- chaque membre du groupement participe aux frais engagés par le coordonnateur et liés à la procédure de désignation du cocontractant et les autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation des marchés.

Le conseil municipal décide :

- de créer un groupement de commandes composé des communes de Cléguérec, Guern, Malguénac, Saint-Thuriau, Séglien et Silfiac pour cette opération, et d'y adhérer
- d'approuver la désignation de la commune de Guern comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- de nommer Monsieur Jean Michel LERAY titulaire, Monsieur Laurent GANIVET suppléant de la C.A.O.
- d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

2- Approbation du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion : Commune, Lotissement, photovoltaïque, épicerie

Monsieur LERAY Jean Michel, Adjoint au Maire présente les comptes administratifs de la Commune, du Lotissement, Photovoltaïque et Epicerie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Opération de l'exercice	438 355.15	569 112.44
Résultat de l'exercice excédent	Excédent	130 757.29
Excédent antérieur à reporter (2018)		155 525.54
Résultat net de clôture de fonctionnement	Excédent	286 282.83
Investissement	DEPENSES	RECETTES
Opération de l'exercice	325 711.55	327 788.06
Résultat de l'exercice excédent		2 076.51
Excédent reporté 2018 du CCAS		1 211.00
Déficit reporté 2018	140 702.03	

Résultat net déficit	137 414.52	
Résultat de Clôture exercice 2019	148 868.31	
Reste à Réaliser	28 523.00	33 397.00
Excédent de report		4 874.00
Déficit net de clôture d'investissement	132 540.52	

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2019

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Opération de l'exercice	106 180.96	106 180.96
Résultat de l'exercice	0	0
Excédent antérieur à reporter		2 531.63
Résultat net à la clôture		2 531.63

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Opération de l'exercice	106 180.96	106 180.96
Résultat de l'exercice		0
Déficit antérieur à reporter	72 664.96	
Résultat net à la clôture	72 664.96	
Déficit total de clôture	70 133.33	

COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAÏQUE 2019

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Opération de l'exercice	1 074.62	2 452.77
Résultat de l'exercice		1 378.15
Excédent antérieur à reporter		11643.23
Résultat net à la clôture		13 021.38

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Opération de l'exercice	0	1 033.00
Résultat de l'exercice		1 033.00
Excédent antérieur à reporter		5 165.00
Résultat net de clôture		6 198.00

COMPTE ADMINISTRATIF EPICERIE 2019

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Opération de l'exercice	11 034.97	6 553.91
Résultat de l'exercice	4 481.06	
Excédent antérieur reporté		3 840.43
Résultat net à la clôture	- 640.63	

Les comptes de gestion établis par Madame la Trésorière Principale sont conformes aux écritures passées par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs 2019 des budgets Commune, Lotissement, Photovoltaïque, Epicerie ainsi que les compte de gestion de Madame la Trésorière Principale.

Les finances de la commune sont saines, le Maire rappelle qu'en 2014 la dette représentait 724€/habitant, en 2019 elle représente 664€/habitant malgré la réalisation de 2 emprunts, certains étant arrivés à échéance. Le retour à l'équilibre représente 3,5 années.

Les dotations ont baissé inexorablement, 40% en 6 ans, ce qui représente 237 000€. La commune a néanmoins pu investir 1 746 389€ en 6 ans grâce aux subventions et fonds de concours obtenus.

3- Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de clôture de l'exercice 2019 en section de fonctionnement qui s'élève à 286 282,83€ décide d'affecter à la section d'investissement la somme de 132 540.52€ et de reporter en section de fonctionnement l'excédent de 153 742,31€.

4- Taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité directe locale entraîne une modification des modalités de vote des taux pour l'année 2020.

Le taux de taxe d'habitation appliqué en 2019 est de droit reconduit en 2020 : 8.79

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2020 :

- Foncier Bâti : 15.89

- Foncier Non Bâti : 33.84

5- Vote du budget primitif 2020

Budget Primitif Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 686 134.31 € et en section d'investissement à la somme de 797 947.52€ soit un total de 1 484 081.83€.

Les principales dépenses d'investissement concernent la voirie 85 100€, les vestiaires tribune du stade 441 600€

Le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget Lotissement Park Avalou

Monsieur le Maire présente le budget primitif du lotissement Park Avalou qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 108 712.59 € et en section d'investissement à la somme de 178 845.92€ soit un total de 287 558.51€.

Le budget primitif du lotissement est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget Photovoltaïque

Monsieur le Maire présente le budget primitif photovoltaïque qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 15 221.38 € et en section d'investissement à la somme de 21 219.38€ soit un total de 36 440.76€.

Le budget primitif photovoltaïque est adopté à l'unanimité des membres présents.

6- Avancement de grade : taux de promotion, création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale. Les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel. Il est proposé de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

Cadres d'emplois et grades d'avancement	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Critères de détermination du taux de promotion	Taux de promotion proposé en %	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	1	Disponibilités budgétaires	100%	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux de promotion pour l'avancement de grade dans les conditions ci-dessus.

- Suppression et création de poste

Le statut de la fonction publique territoriale permet aux agents de bénéficier d'avancements de grade sous certaines conditions d'ancienneté, d'obtention de concours ou examen professionnel.

Un avancement de grade permet une promotion de l'agent au sein de son cadre d'emplois. Le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier de cet avancement est déterminé par un ratio fixé par le conseil municipal.

Après avis de la commission administrative en date du 30 Janvier 2020 et afin de pouvoir nommer l'agent dans le nouveau grade, le Conseil Municipal décide de :

- Créer 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe
- De supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- De modifier, en conséquence le tableau des effectifs,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2020 et prendra effet au 1^{er} Janvier 2020.

Questions diverses

- Commission Locale des Charges Transférées de Pontivy Communauté

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du Code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie le 30 janvier 2020 pour procéder à l'évaluation des charges consécutives au transfert de voirie sur les communes de Cléguérec et Pontivy

Conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Pontivy Communauté du 30 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.

RLPi : l'enquête publique relative au RLPi se déroulera du 9 avril 2020 à 9h00 au 11 mai 2020 à 17h00 inclus et fera l'objet d'un affichage.

Le maire a remercié en fin de séance le personnel communal, les bénévoles qui ont œuvré pendant les 6 années, les associations qui font vivre la commune, les adjoints et l'ensemble du conseil municipal.

Eliane et Caroline Le Morzadec ont fait le bilan de toutes les activités proposées aux jeunes pendant les vacances scolaires et le dernier atelier cuisine encadré par Régis et Sandra Lécuyer qui a connu un grand succès (20 participants).

Pardon de Saint-Jean : aura lieu le 28 juin 2020

Pardon de Saint-Zénon : le 5 juillet 2020